

Start date: 30/10/06

Web Publisher Category: (Sudan Crisis 2006)

Text in red are comments for translators – please do not translate these, but leave (in English) in the translated document so the web team can easily identify parts of the document when creating the web page.

NB: Remove ALL the text in red when entering the documents into AIDOC (including this note)

[Action title]

Aux parlementaires soudanais : Protégez le Darfour !

[Action text]

En réaction à des attaques lancées en 2003 par des groupes rebelles, le gouvernement soudanais a armé et soutenu les milices janjawids qui ont attaqué des populations spécifiques du Darfour.

Depuis, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées, essentiellement par les Janjawids et les forces gouvernementales. Des milliers de femmes et de jeunes filles ont été violées. Plusieurs millions d'individus ont dû quitter leur foyer.

En mai 2006, le gouvernement soudanais et une faction rebelle ont signé un accord de paix.

Mais les violences continuent de s'aggraver. Ces quatre derniers mois, plus de 80 000 personnes ont été déplacées au Darfour, parfois pour la deuxième ou la troisième fois.

À l'heure actuelle, plus de deux millions de personnes déplacées se trouvent dans des camps ou diverses agglomérations. Cela fait plus de trois ans qu'elles ne peuvent pas retourner dans leur village.

C'est aussi le règne de la peur : dans de nombreuses zones du Darfour, les déplacés n'osent pas quitter les camps car les milices janjawids occupent les environs, qui sont totalement dépeuplés désormais.

Lorsque les gens sortent des camps, les Janjawids les attaquent. Les femmes sont très souvent violées.

Il est possible de changer cette situation ! La population du Darfour demande que la sécurité soit assurée dans les camps. Ces personnes veulent pouvoir revenir sans risque dans leur foyer. Elles souhaitent également que les Janjawids soient désarmés. Une force de maintien de la paix efficace, chargée de protéger les civils, pourrait commencer à assurer cette sécurité.

Au moment où l'Assemblée nationale va entamer une nouvelle session, nous nous adressons à deux Comités parlementaires (paix et réconciliation, droits humains). Relayant l'opinion internationale, nous leur demandons d'utiliser leur position de décideurs pour changer la situation.

[Call to action]

Imaginez. Vous êtes un membre du Parlement soudanais. Vous recevez des milliers de lettres du monde entier. Ces lettres vous demandent de faire votre travail et de parler au Parlement des atrocités qui ont lieu dans votre pays. Vous pouvez contribuer à cette action ! Envoyez vos appels à :

- 1) M. Ali Ahmed al Sayed (président du Comité pour la paix et la réconciliation)
- 2) Mme Barsila Joseph (présidente du Comité pour les droits humains)

[Target check 1]

Avez-vous déjà écrit à M. Ali Ahmed al Sayed ? Si oui, écrivez à Mme Barsila Joseph.

[Target check 2]

Avez-vous déjà écrit à Mme Barsila Joseph ? Si oui, écrivez à M. Ali Ahmed al-Sayed.

[Sample letter 1 Ali Ahemd al-Sayed]

Monsieur,

L'Assemblée nationale va entamer une nouvelle session. À cette occasion, je vous écris pour exhorter le Comité pour la paix et la réconciliation de l'Assemblée nationale à prendre des mesures urgentes et efficaces en vue d'assurer la protection des civils au Darfour.

Ces quatre derniers mois, plus de 80 000 personnes ont été déplacées au Darfour, parfois pour la deuxième ou la troisième fois. À l'heure actuelle, plus de deux millions de personnes déplacées se trouvent dans des camps ou diverses agglomérations. Cela fait plus de trois ans qu'elles ne peuvent pas retourner dans leur village. Dans de nombreuses zones du Darfour, les déplacés n'osent pas quitter les camps car les milices janjawids occupent les environs, qui sont totalement dépeuplés désormais. Lorsque les gens sortent des camps, les Janjawids les attaquent. Par ailleurs, les femmes qui doivent quitter les camps pour chercher du bois sont souvent violées par les Janjawids. Ces risques rendent impossible le retour des personnes déplacées.

En dépit des engagements qu'il avait pris dans le cadre de divers accords (Accord de cessez-le-feu de 2004, à N'Djamena, et Accord de paix sur le Darfour de 2006, entre autres), le gouvernement soudanais n'a pas désarmé les Janjawids. Des avions Antonov de l'armée soudanaise ont bombardé des villages au cours de raids qui ne font généralement aucune distinction entre les cibles civiles et militaires.

Une force de maintien de la paix efficace doit assurer en urgence la sécurité de la population civile, permettre le retour volontaire et sans risque des personnes déplacées, et contrôler le processus de désarmement des Janjawids. En mars 2006, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a résolu de transférer les fonctions de maintien de la paix à une force des Nations unies dotée d'un mandat solide et de ressources supérieures à celles de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), en place au Darfour depuis 2005. En août 2006, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé qu'une force de maintien de la paix renforcée serait déployée au Darfour. Toutefois, bien que 10 000 soldats de la paix des Nations unies aient déjà été envoyés au Soudan dans le cadre de l'Accord de paix global, le Parti du Congrès national, au pouvoir, refuse pour le moment le déploiement de cette force. D'autres partis du Gouvernement d'unité nationale ont en revanche accepté la transition vers une force des Nations unies robuste chargée de protéger les civils.

Nous souhaitons que le Parlement et le Comité pour la paix et la réconciliation de l'Assemblée nationale utilisent toute leur influence afin d'obtenir du gouvernement qu'il accepte la force de maintien de la paix des Nations unies. Jusqu'à l'arrivée de cette force, l'Union africaine et la communauté internationale doivent faire en sorte que la MUAS soit renforcée et protège activement les civils.

Nous espérons que vous transmettez nos préoccupations aux autres membres du Comité pour la paix et la réconciliation, ainsi qu'à l'Assemblée nationale, afin que des mesures effectives soient prises en urgence pour assurer la protection de la population civile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

[Sample letter 2. Barsila Joseph]

Madame,

L'Assemblée nationale va entamer une nouvelle session. À cette occasion, je vous écris pour exhorter le Comité des droits humains de l'Assemblée nationale à prendre des mesures urgentes et efficaces en vue d'assurer la protection des civils au Darfour.

Ces quatre derniers mois, plus de 80 000 personnes ont été déplacées au Darfour, parfois pour la deuxième ou la troisième fois. À l'heure actuelle, plus de deux millions de personnes déplacées se trouvent dans des camps ou diverses agglomérations. Cela fait plus de trois ans qu'elles ne peuvent pas retourner dans leur village. Dans de nombreuses zones du Darfour, les déplacés n'osent pas quitter les camps car les milices janjawids occupent les environs, qui sont totalement dépeuplés désormais. Lorsque les gens sortent des camps, les Janjawids les attaquent. Par ailleurs, les femmes qui doivent quitter les camps pour chercher du bois sont souvent violées par les Janjawids. Ces risques rendent impossible le retour des personnes déplacées.

En dépit des engagements qu'il avait pris dans le cadre de divers accords (Accord de cessez-le-feu de 2004, à N'Djamena, et Accord de paix sur le Darfour de 2006, entre autres), le gouvernement soudanais n'a pas désarmé les Janjawids. Des avions Antonov de l'armée soudanaise ont bombardé des villages au cours de raids qui ne font généralement aucune distinction entre les cibles civiles et militaires.

Une force de maintien de la paix efficace doit assurer en urgence la sécurité de la population civile, permettre le retour volontaire et sans risque des personnes déplacées, et contrôler le processus de désarmement des Janjawids. En mars 2006, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a résolu de transférer les fonctions de maintien de la paix à une force des Nations unies dotée d'un mandat solide et de ressources supérieures à celles de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), en place au Darfour depuis 2005. En août 2006, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé qu'une force de maintien de la paix renforcée serait déployée au Darfour. Toutefois, bien que 10 000 soldats de la paix des Nations unies aient déjà été envoyés au Soudan dans le cadre de l'Accord de paix global, le Parti du Congrès national, au pouvoir, refuse pour le moment le déploiement de cette force. D'autres partis du Gouvernement d'unité nationale ont en revanche accepté la transition vers une force des Nations unies robuste chargée de protéger les civils.

Nous souhaitons que le Parlement et le Comité des droits humains de l'Assemblée nationale utilisent toute leur influence afin d'obtenir du gouvernement qu'il accepte la force de maintien de la paix des Nations unies. Jusqu'à l'arrivée de cette force, l'Union africaine et la communauté internationale doivent faire en sorte que la MUAS soit renforcée et protège activement les civils.

Nous espérons que vous transmettez nos préoccupations aux autres membres du Comité des droits humains, ainsi qu'à l'Assemblée nationale, afin que des mesures effectives soient prises en urgence pour assurer la protection de la population civile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma haute considération.

[Target contact details 1]

M. Ali Ahmed al-Sayed

Président du Comité pour la paix et la réconciliation

National Assembly

People's Hall

Code postal : 14416

OMDURMAN

Tél. : (249 187) 557 918, 557 959, 558 540

Télécopie : (249 187) 560 950

Courriel : sudanipg@sudan-parliament.org

info@sudan-parliament.org

Mme Barsila Joseph (Présidente du Comité pour les droits humains)

National Assembly

People's Hall

Code postal : 14416

OMDURMAN

Tel.: (249 187) 557 918, 557 959, 558 540

Fax: (249 187) 560 950

Courriel : sudanipg@sudan-parliament.org

info@sudan-parliament.org

[Image caption and copyright]



Des réfugiés du Darfour au camp de Koukou ©AI